

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE
MERCREDI 8 FÉVRIER 2017, À 18 HEURES 30,
À LA SALLE DU CONSEIL
DE LA MRC DES APPALACHES
233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Binet	Adstock
Mme Isabelle Gosselin	Beaulac-Garthby
M. André Gosselin	Disraeli Paroisse
M. Jacques Lessard	Disraeli Ville
M. Kaven Mathieu	East Broughton
M. Benoit Lemay	Irlande
Mme Céline Landry	Kinnear's Mills
M. Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M. Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M. Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M. Denis Fortier	Saint-Fortunat
M. Camille David	Saint-Jacques-de-Leeds
M. Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M. Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M. Gilles Gosselin	Saint-Joseph-de-Coleraine
M. Serge Laliberté	Saint-Julien
Mme France Laroche	Saint-Pierre-de-Broughton
M. Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
M. Paul Vachon	Kinnear's Mills

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon, Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2017-02-7798

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2017
4. Période de questions
5. Demandes de rencontre
6. Gestion financière et administrative
 - 6.1. Gestion des oriflammes
 - 6.2. TACA
 - 6.3. 3^e lien
 - 6.4. Accompagnement – Rencontres et réunions d'affaires
7. Aménagement du territoire
 - 7.1. Émission des certificats de conformité
 - 7.2. Demande appui à un projet « Adaptation changements climatiques
8. Cours d'eau et environnement
 - 8.1. Délégation de la MRC – Constructions murets – Rivière Bécancour – Ville Thetford Mines
9. Développement économique
 - 9.1. Nomination d'un représentant de la CCITM à la SDE
10. Affaires nouvelles
11. Prochaine réunion du Conseil des maires
12. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017

CM-2017-02-7799

Il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017.

Adopté

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5 DEMANDE DE RENCONTRE

Aucune demande de rencontre n'a été reçue.

6 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1 Gestion des oriflammes

CM-2017-02-7800

Attendu qu'un projet d'identification des points d'entrées de la MRC des Appalaches est en cours;

Attendu qu'à ce projet s'est greffé le volet touristique en transformant le projet initial en un projet d'oriflammes;

Attendu qu'à ce jour, il serait possible d'installer les oriflammes sur le territoire de 8 municipalités;

En conséquence, il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement que la MRC s'engage dans ce projet en responsabilisant chacune des municipalités concernées qui devra voir à effectuer les changements des oriflammes et voir à l'entretien de l'endroit choisi.

Adopté

6.2 TACA

CM-2017-02-7801

Il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu unanimement de renouveler l'entente avec la table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches au coût de 6000\$ pour l'année 2017 et que ce montant soit pris à même l'enveloppe du FDT tel que prévu dans le budget 2017 et que M. Paul Vachon, préfet, soit autorisé à signer la présente entente.

Adopté

6.3 3^e lien

CM-2017-02-7802

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'autoriser un montant de 1000\$ à la ville de Lévis concernant l'étude du 3^e lien tel que discuté à la TREMCA et que ce montant soit pris à même l'enveloppe du FDT.

Adopté

6.4 Accompagnement – Rencontres et réunions d'affaires

La directrice générale fait un retour sur le nouveau service qu'offre Tourisme Région de Thetford. En effet cet organisme offrira l'accompagnement pour des rencontres et/ou réunions d'affaires sur le territoire en aidant à tous, à organiser le séjour des invités corporatifs. Un feuillet explicatif est remis à tous les élus.

7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 Émission des certificats de conformité

7.1.1 Municipalité d'East Broughton

7.1.1.1 Règlement 2017-198 amendant le règlement de zonage 97-027

CM-2017-02-7803

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 2017-198 de la municipalité d'East Broughton amendant le règlement de zonage numéro 97-027. Le règlement n° 2017-198 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

7.1.2 Ville de Thetford Mines

7.1.2.1 Règlement 611 (2016-60-PU) amendant le plan d'urbanisme 147

CM-2017-02-7804

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 611 de la ville de Thetford Mines amendant le plan d'urbanisme, règlement numéro 147. Le règlement n° 611 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

7.1.2.2 Règlement 592 amendant le règlement de zonage 148

CM-2017-02-7805

Attendu que le règlement 592 était un règlement de concordance suite à l'adoption du règlement 591 qui modifiait le plan d'urbanisme numéro 147 et donc soumis à la procédure relative à l'avis de la commission municipale ;

Attendu que la ville de Thetford a transis le règlement 592 pour que la MRC émette le certificat de conformité avant que la ville ai reçu l'avis de la Commission municipale ;

Attendu que le certificat de conformité émis lors de la séance du Conseil de la MRC le 12 octobre 2016 par la résolution CM-2016-10-7712 doit être remplacé par un nouveau certificat de conformité;

En conséquence, Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 592 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage 148. Le règlement n° 592 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Il est également résolu d'abroger la résolution CM-2016-10-7712 et de la remplacer par la présente résolution.

Adopté

7.2 Demande d'appui à un projet « Adaptation aux changements climatiques – Présenté par l'Association Forestière des Deux Rives

CM-2017-02-7806

Attendu que l'Association Forestière des Deux Rives (AF2R) sollicite l'appui moral de la MRC des Appalaches ainsi qu'une participation de la MRC aux activités du volet concertation dans le projet Adaptation aux changements climatiques;

Attendu que ce projet vise notamment à sensibiliser les citoyens et les différents acteurs en conservation afin de mettre en place des mesures d'adaptation qui limiteront les pressions des changements climatiques sur les écosystèmes;

Attendu que le projet propose une approche globale afin d'assurer la connectivité des différents milieux naturels et ainsi œuvrer au maintien de la biodiversité à l'échelle régionale;

Attendu que cette connectivité permettra de réduire la vulnérabilité des écosystèmes et d'accroître leur résilience face aux changements climatiques;

Attendu que la concertation des différents acteurs permettra d'assurer une meilleure planification des efforts individuels et collectifs et de maximiser leur portée;

Attendu que le projet couvre l'entièreté de la région Chaudière-Appalaches ainsi que la région de la Capitale-Nationale;

En conséquence il est proposé par M. Daniel Talbot et résolu à l'unanimité de ce qui suit, à savoir :

Que la MRC des Appalaches donne son appui au projet « Adaptation aux changements climatiques : Mobiliser pour la conservation des milieux naturels et maintien de la biodiversité – régions 03 et 12 » présenté par l'Association Forestières des Deux Rives (AF2R);

Que la MRC des Appalaches entend contribuer à la réalisation du projet en permettant à une personne du service de l'aménagement du territoire à participer à trois rencontres au total pour les trois années du projet et à transmettre certaines données géomatiques existantes et libres de droit.

Adopté

8 COURS D'EAU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Délégation de la MRC – Construction de murets – Rivière Bécancour – Ville Thetford Mines

CM-2017-02-7807

ATTENDU que la ville de Thetford Mines entend réaliser des travaux qui consistent en la construction d'un muret de protection le long de la rivière Bécancour, sur une longueur de 30 mètres;

ATTENDU que ces travaux sont nécessaires pour enrayer la détérioration du mur due à la dégradation du béton servant de joint entre les pierres à la base de celui-ci ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent ;

ATTENDU que les travaux que la ville de Thetford Mines entend réaliser sur la rivière Bécancour sont soumis à une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENDU que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques exige que la demande de certificat d'autorisation soit présentée par la MRC ou que la MRC adopte une résolution mandatant les représentants de la ville de Thetford Mines à signer la demande de CA au nom de la MRC ;

ATTENDU que monsieur Daniel Cyr, ingénieur, responsable du volet génie et environnement à la ville de Thetford Mines, est le représentant autorisé de la ville de Thetford Mines à signer la demande de certificat d'autorisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Camille David et résolu unanimement de décréter ce qui suit, à savoir :

La MRC autorise monsieur Daniel Cyr, responsable du volet génie et environnement à la ville de Thetford Mines, à signer au nom de la MRC des Appalaches la demande de certificat d'autorisation pour la réalisation de travaux pour la construction d'un muret sur le littoral de la rivière Bécancour, sur une longueur d'environ 30 mètres sur les lots 4 155 925 et 4 156 704.

Adopté

9 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 Nomination d'un représentant de la CCITM à la SDE

CM-2017-02-7808

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement que Mme Lucie Rouleau, présidente de la Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines (CCITM) siège sur le conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE) en remplacement de M. Alain Laflamme.

Adopté

10 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle ce mois-ci.

11 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 8 mars 2017.

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2017-02-7809

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 18 h 40.

Adopté

PAUL VACHON
PRÉFET

MARIE-EVE MERCIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE